

Projet de loi justice 2018-2022 : une remise en cause de l'accès à la justice et au juge

Le débat à l'Assemblée Nationale du texte adopté par la Sénat est prévu le 21 janvier en commission et le 28 janvier en séance publique...

Derrière un discours vantant la « modernisation » de la justice, cette réforme aboutira (entre autre car il comporte de nombreuses dispositions) à priver les justiciables, surtout les plus vulnérables, de tout accès au juge.

Voici quelques exemples des mesures prévues par ce texte qui entravent l'accès à la justice :

- Suppression des Tribunaux d'instance : Les tribunaux d'instances sont le premier maillon de la justice de proximité : ils traitent de dossiers relatifs au logement (litiges locatifs, notamment expulsion) et à la consommation. Le projet prévoit de les rattacher au Tribunal de Grand Instance (comme cela a déjà été fait pour le Tribunal de Police en 2016). A terme cela signifie que les affaires seront traitées au niveau du TGI (au niveau du département la plupart du temps) entraînant la fermeture des lieux de justice de proximité que sont les tribunaux d'instance. Les justiciables seront encore plus éloignés des lieux de justice.
- Obligation de conciliation ou de médiation préalable à la saisine du juge (sous peine d'irrecevabilité de la demande) notamment pour les « *petits litiges* » : la justification de ce recours préalable à la médiation pourra être apportée par des plateformes privées en ligne (sans doute payantes !) Selon nos gouvernants, le juge ne doit s'occuper que de litiges importants, à savoir des litiges dont l'intérêt dépasse un certain montant d'argent. Or, pour une grande partie de nos concitoyens, les litiges sont « *importants* » même s'ils ne portent pas sur des sommes rondelettes.
- Justice déshumanisée : pour les « petits litiges », le texte prévoit la saisine du juge par voie électronique (internet) et un jugement sans audience, peu importe si le dossier est complexe et que vous souhaitez apporter des précisions au juge avant de rendre sa décision.

Le projet de loi accentue les obstacles à la saisine du juge afin de tarir le contentieux, au détriment de nos concitoyens les plus vulnérables.

Le dernier appel à manifester d'un collectif d'organisations, dont la LDH, indique :
« Cette réforme ne résoudra rien, au contraire elle accélérera la dégradation des conditions dans lesquelles la justice est rendue en France. Elle sacrifie sur l'autel de la rationalisation, de la pseudo modernisation et de la productivité, les libertés individuelles, les droits de la défense, la protection de victimes, la qualité du débat judiciaire et l'accès de toutes et tous à la justice ».



Une manifestation s'est tenue le 15 janvier de la place Saint Michel aux Invalides.



Mantes n'était pas très jolie ce jour-là

Billet d'humeur de Marianne Wolff :

"Début décembre, au milieu des manifestations des gilets jaunes et celles des lycéens, ces images extraites d'une vidéo diffusée par la police elle-même m'ont profondément choqué. Elles ont été prises le 6 décembre au moment de l'interpellation de jeunes à Mantes la Jolie. Des jeunes agenouillés, mains sur la tête, pour certains alignés contre un mur, la tête dans le mur.



Quels que soient les faits qui les ont précédés et il semble, d'après les récits de journalistes, qu'il y ait eu beaucoup de violences de la part de certains groupes, rien ne me parait justifier une telle forme d'interpellation. D'autant que les interpellé.e.s étaient pour la plupart mineur.e.s., que tous n'avaient peut-être pas participé aux événements violents, avaient simplement manifesté.

Humilier les gens n'a jamais été un moyen de régler quelques problèmes que ce soient, plutôt de les envenimer. Et en aucun cas cela ne respecte le droit des individus, a fortiori quand ce sont des enfants.

D'autant qu'il semble y avoir eu d'autres manquements : des parents non prévenus, des avocats non présents lors des gardes à vue.

La LDH a publié un communiqué qui commence ainsi : *Des vidéos montrant plus d'une centaine de mineurs, pour beaucoup lycéens, à Mantes-la-Jolie, agenouillés, face contre un mur, certains les mains sur la tête, humiliés par des policiers, sont insupportables et ont profondément choqué.*

Outre l'enquête administrative qui a été ouverte, le défenseur des droits a lancé sa propre enquête sur « les conditions dans lesquelles se sont déroulées des interpellations de lycéens à Mantes-la-Jolie ». J'espère que nous pourrons avoir connaissance des conclusions.

Ségolène Royal, elle, pense que ca leur fera un souvenir !!! Il faut oser le dire. Le ministre de l'éducation nationale s'est au moins dit « choqué ».

Des plaintes ont été déposées par les familles.



Pour mémoire le Communiqué de la LDH

"Des vidéos montrant plus d'une centaine de mineurs, pour beaucoup lycéens, à Mantes-la-Jolie, agenouillés, face contre un mur, certains les mains sur la tête, humiliés par des policiers, sont insupportables et ont profondément choqué. Au-delà de l'indignité d'un tel comportement de représentants des forces de l'ordre, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) dénonce ces agissements illégaux, en violation de l'ordonnance du 2 février 1945 sur les mineurs et des garanties accordées à toute personne interpellée.

Quelles que soient les tentatives de justification du parquet de Versailles et du gouvernement, la LDH rappelle qu'aucun principe de sécurité ou d'ordre public ne saurait primer sur les droits de l'enfant ni autoriser des humiliations d'Etat. Ces valeurs fondamentales sont protégées par de nombreux outils internationaux. C'est pourquoi la LDH entend alerter le rapporteur spécial sur la torture de l'ONU, afin qu'il se saisisse de cette situation dans un contexte de multiplication des blessés par les forces de l'ordre lors d'opérations de sécurité autour des mouvements sociaux.

Parallèlement à l'autosaisine du Défenseur des droits, qu'il faut saluer, la LDH demande que toute la lumière soit faite sur ces graves faits. Si le ministre de l'Intérieur a annoncé qu'il rendrait publique l'enquête interne initiée, la transparence doit être totale et les responsabilités recherchées."

Paris, le 7 décembre 2018



Les mouvements sociaux du mois de décembre interrogent, entre autres, la question démocratique.

Cette question est à l'ordre du jour des préoccupations de la LDH depuis pas mal de temps et il n'est sans doute pas inutile de nous rappeler quelques textes publiés sur le sujet.

En juin 2017 le n°178 d'Hommes & Libertés intitulait son dossier "Démocratie !"

Détail:

Gérard Aschieri explique : "De fait, ce que nous disent au fond les tenants de la démocratie participative , c'est qu'un équilibre et une articulation doivent être trouvés non pas pour remplacer la démocratie représentative, mais pour la renforcer, en associant mieux les citoyens."

Pierre Tartakowsky "Moins que jamais, plus que jamais" : Partout, les systèmes de représentation démocratique sont à la peine. Ici, il sont mis à bas, brutalement niés. Là, ils peinent à reconduire leur légitimité, entre crises et soubresauts. Pourtant la démocratie comme système d'organisation des droits et des libertés reste plus que jamais un horizon douloureusement désirable pour la majeure partie des peuples du monde." - suivi d'un agenda mondial des violations des droits de l'Homme.

Dominique Rousseau "Les droits de l'Homme, code de la démocratie" : Le peuple, référent obligé de la démocratie, se construit par le droit et plus précisément par les droits que la Constitution énonce. Il est donc un peuple continu, en ce que la "liste " de ces droits qui le constituent s'allonge et se modifie sans cesse"

Marion Roth "Une démocratie participative en construction" : Participation citoyenne, démocratie de proximité, démocratie locale ou encore participative ... Si les notions employées autour de ce mode d'action publique sont nombreuses et démontrent sa versatilité, une dynamique émerge, celle d'un renouvellement des pratiques politiques."

Florence Denier-Pasquier "La démocratie environnementale à l'épreuve" : La démocratie environnementale, à la confluence des droits de l'Homme et de la protection de l'environnement, avance à petits pas procéduraux. Mais il semble que nous soyons encore loin de la refondation démocratique qu'exige la transition écologique".

Eric Fassin "Un populisme de gauche est-il de bonne politique ?" : "Le populisme n'est plus seulement une insulte; il est aujourd'hui revendiqué, même à gauche. Plutôt que d'un "moment populiste", en réaction aux politiques néolibérales, on parlera ici d'une stratégie populiste, afin d'en évaluer l'efficacité pour la gauche."

Jean-Yves Camus "Le FN : à l'orée du pouvoir ou simple force antisystème ?" : Pour essayer de comprendre ce qu'est le Front national et son succès électoral, il est nécessaire de dresser un bref état des lieux du processus de "dédiabolisation" du parti entrepris depuis 2011 par Marine Le Pen, puis d'établir la sociologie des électeurs frontistes."

A pour clore ce dossier un conseil de lecture :

"Plus rien à faire, plus rien à foutre - La vraie crise de la démocratie"

Par Brice teinturier Ed. R.Laffont



A consulter encore pour comprendre cette démocratie en panne, le chapitre VI de la publication "Le monde qui vient", parue en 2017.



Ce chapitre est consacré aux mutations de la citoyenneté, avec des contributions de :

Michel Wieviorka "Citoyenneté et individuation"
Jean-Pierre Dubois "Interactions entre sphères publiques et sphères privées"
Loïc Blondiaux "La représentation politique en question"
Catherine Witold de Wenden "Citoyenneté et migrations"
Etienne Balibar " La crise du fédéralisme européen et l'hypothèse de citoyenneté transnationale"
Henri Oberdorff "Nouveaux outils, nouveaux acteurs: vers une cybercitoyenneté"

Fort de tous ces "outils théoriques" il nous faudra encore trouver comment faire advenir de vrais moments démocratiques. A suivre ... Heureusement il y a le congrès ...

Alors que nous terminions ce modeste journal nous parvenait un message du président de la LDH :

Malik Salemkour, président de la LDH, vient d'adresser aux sections une longue lettre pour expliquer pourquoi il pense que la LDH doit être présente dans le débat lancé par le président de la République autour des quatre thèmes : transition écologique, fiscalité, organisation de l'État et des collectivités publiques, citoyenneté et démocratie :

"La LDH se doit d'être pleinement présente dans ce débat. Non que nous ignorions les divergences qui nous opposent au gouvernement mais d'abord parce qu'il est impératif que nous fassions entendre une autre voix que celle des pouvoirs publics. Ensuite parce que nous devons nous opposer aux courants extrêmement dangereux qui existent au sein des "Gilets jaunes" comme dans le pays. Enfin, parce que tous les items proposés recèlent d'opportunités et de périls pour la démocratie, le rejet des discriminations, l'Etat de droit.(...) Notre association doit aussi incarner dans ce débat, avec d'autres, la société civile organisée, démocratique, citoyenne.

Bien sûr, Il ne revient pas à la LDH de porter un programme de gouvernement ni d'entrer dans des détails de gestion, mais dans la limite de son mandat, elle se doit de favoriser les échanges contradictoires et de proposer des cadres de réflexion. Si les partis politiques ont légitimement leur place dans ces débats, ils ne sauraient en être, à nos côtés à l'initiative. (...) Enfin, il nous appartient de ne pas nous laisser enfermer dans les thématiques définies par le président de la République. D'autres points nous paraissent essentiels et nous devons les y introduire. En revanche, ce débat ne peut avoir qu'une seule base et qu'un seul cadre : les droits et libertés qu'instituent la Déclaration de 1789, le préambule de la Constitution de 1946 et la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Tous les débats, toutes les propositions doivent reposer sur ces principes fondateurs de la République et de la démocratie.

Ce point est fondamental face aux tentatives de certains courants qui traversent le mouvement social ainsi que face à des pouvoirs publics tentés, d'une part, de renforcer leur autoritarisme et, d'autre part, de ne pas mettre en cause le fond des questions en faisant la promotion d'une approche et de mesures compassionnelles. (...)"

Un premier argumentaire (disponible auprès de la section ou [en ligne à cette adresse](#)) est proposé aux sections et à leurs militant.e.s. Au travail !



Collectif Paris5/13 « Immigration/asile »

Créé en janvier 2018, notamment à l'initiative de la section, le collectif local Paris 5/13 avait deux principaux objectifs :

- lutter contre les orientations inquiétantes du projet de loi « immigration/asile »
- contribuer à la démarche initiée par les Etats généraux des migrations, notamment dans le but de "changer de regard sur les migrations"

Le Collectif Paris 5/13 « Immigration/Asile » a permis de regrouper notamment les organisations suivantes : Amnesty International groupe Tolbiac, ATTAC Paris 13, CCFD Terre Solidaire Paris, La Cimade Gobelins, CFDT Retraités - secteur Paris 5/6/13, CNT Paris 13, Collectif des sans papiers du Pôle Rosa Luxemburg, UL CGT Paris 13, Ligue des Droits de l'Homme Paris 5/13, MRAP Paris 5/13, Réseau Chrétien Immigrés 13, RESF Paris 5/13, RUSF Paris I, Secours Catholique/maison Caritas Alésia, UL Solidaires des 5^{ème}/13^{ème} Paris et Ivry,

Le collectif s'est réuni à 11 reprises entre le 23 janvier 2018 et le 25 juin 2018.

Ses principales actions ont été les suivantes :

◆ Trois réunions publiques :

- 20 mars : « **Encore une nouvelle loi Asile-immigration !** » Danièle LOCHAK a fait une présentation d'ensemble du projet de loi. Nicolas PERNET et Aliya JAVER de La Cimade sont venus témoigner sur les centres de rétention et les éloignements.

- 25 mai : « **Accueillir les migrant.e.s : changeons notre regard** »: Cette réunion a été l'occasion de donner la parole aux acteurs de la solidarité autour des migrants : deux témoignages de jeunes soutenus par RESF, une migrante accueillie dans le 13^{ème} et une personne investie dans l'accueil des migrants dans le 13^{ème}. Claire RODIER, du GISTI nous a apporté également un éclairage sur les politiques alternatives en matière d'accueil des migrants.

- 19 juin : « **Une France qui accueille les migrant.e.s** » avec Jean-François CORTY, Médecins du Monde et des participant.e.s de la Marche citoyenne

◆ Mobilisation contre le projet de loi : outre la participation aux différentes manifestations publiques, le collectif a demandé un rendez-vous aux trois députés de nos arrondissements. Des membres du collectif ont ainsi été reçus par les conseillers parlementaires de Monsieur TAN et ont été reçus avec d'autres associations par Monsieur LE GENDRE. Madame LANG n'a pas répondu à notre demande.

◆ Accompagner le passage de la « **Marche citoyenne** » à Paris du 17 au 21 juin prochain : un rassemblement a été organisé le dimanche 17 juin à l'arrivée des marcheurs devant la gare d'Austerlitz.

◆ Participation au réseau parisien constitué autour des « Etats Généraux des migrations », ainsi qu'au rassemblement national prévu les 26 et 27 mai à Montreuil.

Suite à l'adoption de la loi Asile-immigration, les membres du collectif ont décidé de mettre le collectif en veille. Certains de ses membres ont décidé de s'investir dans le fonctionnement des EGM Paris.



Coup d'œil sur la manière dont la LDH de Quimper se présente auprès des petits bretons ...

<https://www.youtube.com/watch?v=LziFIBg2UaA>

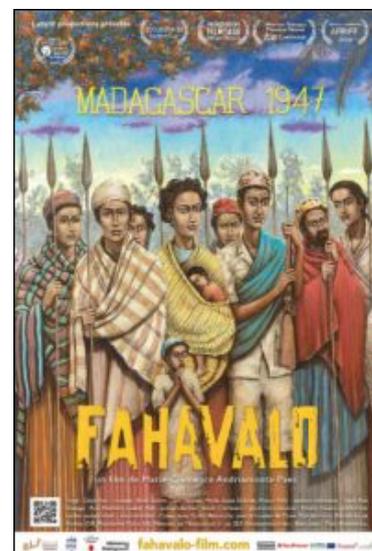


LA LDH SOUTIENT

Fahavalo, Madagascar 1947
de Marie-Clémence Paes

Sortie le 30 janvier 2019

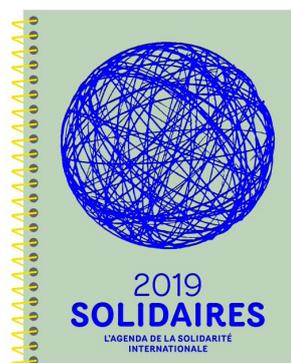
À Madagascar en 1947, les rebelles insurgés contre le système colonial sont appelés fahavalo, « ennemis » de la France. Les derniers témoins évoquent leurs longs mois de résistance dans la forêt, armés seulement de sagaies et de talismans. Les images d'archives inédites filmées dans les années 1940 dialoguent avec les scènes de la vie quotidienne dans les villages aujourd'hui. Les récits des anciens et la musique hypnotique de Régis Gizavo nous transportent dans le passé pour découvrir cette histoire refoulée.





L'agenda de la solidarité 2019 est paru et on peut le commander là :

<https://boutique.ldh-france.org/supports-logotypes/117-agenda-de-la-solidarite-internationale-2019.html>



La 24ème UNIVERSITÉ D'AUTOMNE "UNIVERSALISME, UNIVERSALITE(S), UNIVERSEL(S) !" est sur YouTube.

Vous pouvez écouter les interventions de

- *François Jullien, philosophe, helléniste et sinologue*
- *Danièle Lochak, professeure émérite de droit public*
- *Jean-Loup Amselle, anthropologue et ethnologue*
- *Laurence De Cock, professeure d'histoire et essayiste*
- *Valentine Zuber, historienne et directrice d'études à l'EPHE (PSL)*
- *Christophe Habas, neuro-radiologue*
- *Stéphane Lenoël, secrétaire général adjoint de la LDH*
- *Florence Lauzier, membre du conseil administratif d'Attac et de la plateforme Emplois-Climat*
- *Patrick Viveret, philosophe et essayiste altermondialiste*
- *Miguel Benasayag, philosophe*
- *Malik Salemkour, président de la LDH*

En utilisant ce lien : <https://www.ldh-france.org/24e-universite-dautomne-universalisme-universalites-universels/>



AGENDA

Du côté des Groupes de travail nationaux :

Groupe de travail "Santé bioéthique"

Les réunions ordinaires mensuelles avec les inscrit-e-s, dont les travaux contribuent notamment à éclairer les décisions de Congrès, CC ou BN (comme défini statutairement par art. R5), à irriguer la Lettre mensuelle-Revue de presse et

d'actualités du GT, se tiennent généralement la veille des réunions du Comité central, pour faciliter notamment la participation de militants venant à Paris à cette occasion.

Le GT ouvre ses réunions à tout adhérent-e et ami-e de la LDH, au siège national, lorsque sont invités des intervenants extérieurs, pour des exposés-débats autour de thématiques en lien avec l'actualité.

Prochaine réunion ouverte :

vendredi 1^{er} février de 19h à 21h: Comment mettre fin aux maltraitances dans le système de santé ? Présentation par Philippe Laville de l'avis de la Commission consultative des droits de l'Homme de mai 2018. Sera invité Jean Font, auteur d'un projet de livre sur les établissements médico-sociaux "*Pour en finir avec la maltraitance*".

Pour les non-membres du GT souhaitant participer à une de ses réunions, inscription obligatoire avant, pour prévoir une salle adaptée, auprès de philippe.laville@ldh-france.org

Groupe de travail « Étrangers & Immigrés »

Samedi 9 février de 9h30 à 16h30 : réunion au siège de la LDH : 138 rue Marcadet – Paris 18, M° ligne 12-Lamarck-Caulaincourt ou Jules Joffrin - Bus 31, 60 (Arrêt Duhesme Le Ruisseau), Vélib : Station n° 18020 (31 rue Francoeur), Autolib : 150 rue Marcadet.

Programme provisoire :

Matin - Les régularisations

- Suite au 1^{er} rapport de l'OFII, état des lieux de la régularisation pour soins.

Intervenants : Philippe Laville et un membre du Comède

- La régularisation par le travail : état des lieux et perspectives suite à la loi du 10 septembre 2018 : quelles luttes communes à mener ?

Déjeuner sur place

Après-midi - L'action des services de l'Etat : carences à constater et actions à mener

- Education Nationale, obligation scolaire, droit à l'éducation. Présentation du Vadémécum et utilisation de l'outil

- Les préfectures : éléments à recueillir en vue d'une interpellation du Ministère de l'Intérieur

- Accueil

- Traitement des dossiers et résultats



Prochaine réunion de section jeudi 14 février à 19h30

Nous vous invitons toutes et tous à un débat et une réflexion collective sur la situation politique ouverte par la crise des Gilets jaunes : crise sociale et économique, crise de la démocratie

La section LDH Paris 5-13 peut et doit être un lieu de réflexion collective, en particulier quand les événements nous sollicitent. Il n'y aura pas d'invité, ce sera un débat entre nous afin que chacun ait le temps de s'exprimer.

Nous vous attendons nombreux.

**À la Maison de la Vie Associative et Citoyenne
11, rue Caillaux 75013 - Paris**

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM
Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h.
Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site.

**"La LDH : 120 ans... toujours là !
Témoignages de la vie d'une section."**



C'est le titre de l'émission réalisée par notre section, et mise en ligne en juillet. Les intervenants sont des membres de la section, sous la houlette de lyob Eskender.

Merci à Eskender pour ce lien qui rend l'écoute très confortable :

<https://hearthis.at/esk75-pr/radio-libertaire-2018>

Et n'hésitez pas à nous adresser vos retours d'écoute.

CONTACTS :

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h
à la Maison des Associations,
11 rue Caillaux - 75013
contact : Jules-mathieu
Meunier
julesm.meunier@yahoo.fr
06 41 67 35 06

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)

vendredi de 17h30 à 19h30 en
salle B903, au 9e étage dans le
centre PMF, 90, rue de Tolbiac,
75013.
rusfparis1@gmx.fr

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Alice Bertin
alicebertin@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71
Sylvie Clavel
sylvie.clavel99@gmail.com

RESF

Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h
sur rendez-vous les 2ème et 4ème mercredis de 16h à 18h à la
Maison de la Vie Associative et Citoyenne - 11 rue Caillaux - 75013
contact : jvaudenay@gmail.com

Tél RESF : 07 88 08 19 03

Diffusion des tracts:

Actuellement :
marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités
Contact : [courriel: paris.5.13@dh-france.org](mailto:courriel.paris.5.13@dh-france.org)